

## ALERTE - NOUVELLE AMNISTIE FISCALE

**Vous avez jusqu'au 31 août 2011 pour déclarer au gouvernement américain vos comptes ouverts en France ou à l'étranger faute de quoi des pénalités civiles et criminelles risquent d'être encourues**

Les citoyens et résidents permanents américains doivent déclarer au fisc américain leurs comptes ouverts à l'étranger si le total des investissements hors des Etats-Unis dépasse \$10,000 à un jour donné dans l'année et même si ces investissements ne produisent pas de revenus. Les délais de prescription ont été augmentés de deux ans, la prescription de six ans est passée à 8 ans. Les pénalités civiles sont aussi augmentées passant de 20% à 25% sur le montant des actifs non déclarés.

Sont considérés comme investissements/comptes à l'étranger les investissements suivants :

- Comptes bancaires
- Portefeuilles d'action et autres investissements financiers
- Assurances sur la vie
- Comptes de retraite
- Trusts et autre entités

Le fisc américain a annoncé le 8 février 2011 une initiative spéciale de déclaration volontaire – sorte d'amnistie - permettant aux citoyens et résidents permanents américains de se mettre à jour avec leurs taxes. Si les déclarations non faites des années précédentes sont envoyées au fisc américain avant le 31 août 2011, le fisc promet d'être plus gentil, d'enlever les pénalités criminelles et de réduire des pénalités civiles.

Le premier programme spécial de déclaration volontaire s'est terminé le 15 octobre 2009. The fisc aurait reçu 15 000 déclarations volontaires dans les délais et environ 3 000 déclarations spontanées auraient été envoyées après le 15 octobre 2009.

Pour les personnes ayant des comptes à l'étranger, cette initiative leur offre la chance d'obtenir une certitude sur la façon dont leur cas sera traité. Ceux qui viennent de leur plein gré peuvent éviter les poursuites pénales. Il faut s'attendre à ce que l'IRS augmente ses efforts pour contrôler l'évasion fiscale internationale et la lutte contre le terrorisme. Ceux qui n'ont pas déclaré leurs investissements et comptes à l'étranger, ont une chance de se mettre à jour. Le risque d'être découvert ne fera qu'augmenter.

L'initiative 2011 offre des avantages pour encourager les individus à déclarer maintenant leurs comptes à l'étranger plutôt que de risquer la détection par l'IRS. **Les individus qui n'ont pas déclaré leurs investissements et comptes à l'étranger et qui ne se présentent pas avant la date limite du 31 août 2011 devront encourir des pénalités civiles plus élevées ainsi que la possibilité de poursuites pénales.**

Les exemples suivants sont des illustrations des pénalités qui pourraient s'appliquer si l'individu ne participe pas à l'initiative par le 31 août 2011:

- ◆ La pénalité civile pour avoir délibérément omis de faire une déclaration FBAR peut aller jusqu'à 50% de la totalité de la valeur du compte à l'étranger.
- ◆ Une personne pourrait être soumise à une peine de prison allant jusqu'à dix ans et des amendes pouvant aller jusqu'à \$500,000.

Pour tous renseignements complémentaires contactez Yahne Miorini au (703) 448-6121 ou par mail à [yahne.miorini@miorinilaw.com](mailto:yahne.miorini@miorinilaw.com). Si vous avez un groupe d'un minimum de 6 personnes, Yahne Miorini offre des présentations gratuites sur la fiscalité internationale, le droit des successions et le droit des personnes âgées ou handicapées.

**Yahne Miorini, LL.M.**

*Licensed in VA, DC and NY*

 **Miorini Law** PLLC

*Attorneys and Counselors at Law*

Yahne.Miorini@miorinilaw.com	2010 Corporate Ridge	(P) 703.448.6121
www.miorinilaw.com	Suite 700	(M) 703.969.3026
	McLean, VA 22102	(F) 703.542.1268

*Wills & Trusts • Probate • Elder Law • International Tax*